

COMMENTAIRES ET EVOLUTIONS DES INDICES CNR TRV

FÉVRIER 2024	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHETIQUE TRV scolaire (hors gazole)	+ 0,7 % (+ 0,2 %)	+ 2,8 % (+ 3,5 %)	+ 5,2 % (+ 6,5 %)	+ 4,9 % (+ 7,0 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL TRV	+ 4,3 %	+ 0,7 %	- 1,0 %	- 8,3 %
	L'indice augmente de +4,3% en février 2024. Son évolution annuelle (-8,3% en moyenne annuelle) a une incidence élevée sur les variations annuelles de l'indice synthétique. La TICPE applicable au gazole professionnel TRV est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole TRV pour 2024 sur www.cnr.fr : Fiscalité gazole 2024 .			
MAINTENANCE TRV scolaire	+ 0,9 %	+ 2,5 %	+ 6,3 %	+ 5,6 %
	L'indice augmente de +0,9% en février 2024 en raison des variations de la composante entretien-réparations (+0,7%). L'AdBlue, retenu aussi dans ce poste, augmente de +4,4% ce mois-ci. L'indice enregistre une inflation importante depuis un an : +5,6% en moyenne annuelle (+8,5% pour la composante entretien-réparations et +1,7% pour les pneumatiques).			
MATÉRIEL TRV scolaire	+ 0,2 %	+ 1,5 %	+ 2,0 %	+ 2,9 %
	Légère augmentation de +0,2% en février 2024 imputable aux variations des taux d'intérêt intervenant dans les calculs. Les composantes de calcul du coût de renouvellement des véhicules sont recalées tous les ans en janvier sur la base des résultats des dispositifs d'observation et des enquêtes annuelles du CNR. Parmi celles-ci, l'inflation moyenne annuelle des prix de véhicules de +6% est portée dans les indices de janvier 2024. Cette inflation annuelle est diluée dans le calcul par le taux de renouvellement du parc (8% cette année). Depuis un an, l'indice progresse de +2,9% en moyenne annuelle.			
CONDUCTEUR TRV scolaire	0,0 %	+ 6,5 %	+ 11,0 %	+ 13,2 %
	Indice inchangé en février 2024. L'indice augmente de +6,5% depuis 3 mois. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés de +4,3% à compter du 1er janvier 2024 (accord social du 16 octobre 2023 signé par la totalité des organisations professionnelles représentatives). Les allègements de charges "Fillon" diminuent mécaniquement avec cette revalorisation salariale (effet inflationniste sur le poste). Depuis un an, l'indice enregistre une augmentation importante de +13,2% en moyenne annuelle, en raison des accords sociaux du 10 novembre 2022, du 28 juin 2023 et du 16 octobre 2023. Retrouvez les informations concernant les paramètres sociaux applicables pour 2024 sur www.cnr.fr : Actualité Sociale TRV 2024 .			
COÛTS DE STRUCTURE TRV scolaire	+ 0,2 %	+ 0,3 %	+ 3,2 %	+ 3,8 %
	L'indice progresse de +0,2% en février. L'inflation atteint +3,8% en moyenne annuelle depuis un an. L'indice représente les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			

* moyenne (mars 2023 inclus à février 2024 inclus) / moyenne (mars 2022 inclus à février 2023 inclus)